



**N° 16-27**  
**CONVENTION AVEC LA CCEL POUR**  
**LES PAV ET TRAVAUX DE LA**  
**DECHETERIE DE**  
**ST LAURENT DE MURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 30 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire à TIGINIEU JAMEYZIEU, le 12 octobre de l'an deux mille seize sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 60 / Votants : 63

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (8)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ❹ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (5)
- ❺ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (19)

3 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. BOSCH Jean-Marie est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND réalise, dans le cadre de la mise en sécurité des agents et du respect des conditions de travail, des travaux d'amélioration de la déchèterie de Saint-Laurent de Mure, consistant en l'installation d'un grillage.

Le montant total des travaux est estimé à 2 500€ HT.

Considérant l'adhésion de la CCEL, valant transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » au SMND, le comité syndical sollicite le versement d'une participation de 2 500€ HT correspondant au financement des travaux de la déchèterie de Saint-Laurent de Mure en 2016

Par ailleurs, le SMND a installé sur les communes de Genas et Saint Bonnet de Mure des points d'apport volontaire permettant de procéder à la collecte sélective des emballages et des ordures ménagères.

Les modalités de financement des Points d'apport volontaire sont les suivantes :

- Les PAV pour la collecte OM sont à la charge intégrale des intercommunalités adhérentes. Le montant pour les projets de la CCEL en 2016 se monte sur ce plan à 10 878€.
- Par ailleurs, s'agissant de la création de points de PAV incluant les 3 flux (verres, emballages papiers et ordures ménagères résiduelles). Le SMND participe aux travaux de génie civil à hauteur de 3 000€ maximum (dans la limite des coûts réels de génie civil) pour chaque ensemble de points à trois flux.

Il est proposé au comité syndical de formaliser ces modalités de financement par une convention spécifique

Le Comité syndical, après en avoir délibéré

- SOLLICITE le versement d'une participation aux travaux de Saint-Laurent de Mure pour un montant de 2 500€
- SOLLICITE le versement d'une participation aux travaux d'implantation des PAV pour un montant de 5 439€ par site d'implantation.
- APPROUVE le versement d'une subvention de 3 000€ maximum ajustée au coût réel du génie civil pour les points de PAV à trois flux en création.
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses pièces annexes.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 12 octobre 2016**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président

